Paris, le 27 décembre 2021

Objet : changement de l'OPCVM OMNIBOND

Lettre d'information aux porteurs

(Part R ISIN FR0011147594), (Part I FR0014004400), (Part SL FR00140044P7) (PartA ISIN FR00140056Z0)

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous êtes détenteur de parts du fonds commun de placement OMNIBOND, (ci-après « **le Fonds** ») géré par FLORNOY et nous vous en remercions.

Votre OPCVM dispose d'une commission de surperformance : 15 % TTC d'une performance annuelle supérieure au-delà de l'indicateur de référence €STR + 100 BPS, avec un principe de « high water mark » où la commission de surperformance est provisionnée uniquement au-delà de la plus haute valeur liquidative de fin d'exercice avec pour première référence la valeur liquidative du 31/12/2014.

Votre société de gestion souhaite conserver ce fonctionnement sans aucune autre modification.

Conformément à la réglementation s'appliquant à compter du 1er janvier 2022, la notion telle que prévue au sein de votre Fonds de High Water Mark prend la terminologie de « High on high » au sens de la réglementation ESMA.

Nouvel intitulé de calcul des commissions de surperformance :

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indicée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance positive et égale à celle de l'indicateur €STR + 100 BPS sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM.

Un principe de « High on High» est appliqué : la commission de surperformance est provisionnée uniquement au-delà de la plus haute valeur liquidative de fin d'exercice avec pour première référence la valeur liquidative du 31/12/2014.

La dotation est provisionnée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et soldée en fin d'exercice.

En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à l'actif de référence, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante.

La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

La commission de sur performance est payée annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice et donc la provision est remise à zéro tous les ans.

FLORNOY.
—
Siège social : 9 avenue de l'Opéra • 75001 Paris
Tél. +33 (0)1 42 86 53 00
www.flornoy.com

SAS au capital 3.698.500 euros – 538 645 375 RCS PARIS - Agrément AMF n° GP 12 -000007 (www.amf-france.org) - Immatriculation ORIAS n° 12 067 075 (www.orias.fr)

A compter du 20/08/2020, date de modification de l'indice de référence et concernant la commission de surperformance exigible dans le FCP OMNIBOND, jusqu'à la fin de l'exercice comptable (dernier jour de Bourse de Paris du mois de décembre), la société de gestion comparera la performance du FCP OMNIBOND à l'ancien indice de référence (IBOXX Euro 3-5 ans) et au nouvel indice (€STR + 100 BPS) et provisionnera les frais de gestion variables les plus avantageux pour le porteur. A compter du prochain exercice comptable, la performance du Fonds ne sera plus comparée qu'au nouvel indice €STR + 100 BPS.
Pour les trois parts (I, A, SL) qui ont démarré en 2021, les frais de surperformance ne seront acquis que fin 2022. Pour avoir plus de 12 mois en effet, le calcul se poursuit de la date de création à la clôture de fin 2022.

La modification entre en vigueur après la publication du présent avis à compter du 1er janvier 2022.

Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

Pour toute précision, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur habituel.

Les modifications entraînées par l'opération

Cette opération entraînera les modifications suivantes :

Modification du profil rendement/risque : **NON**

Augmentation du profil rendement/risque : **NON**

Augmentation des frais : **NON**

Eléments importants

Nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur mis à jour sur le site internet de votre Société de Gestion ou d'en faire la demande auprès de

FLORNOY
9 Avenue de l'Opéra
75001 PARIS

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

- Par courriel à l'adresse suivante : information@flornoy.com
- Sur le site internet de FLORNOY : wwx.flornoy.com
- Sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org

Votre décision	Ce qu'il vous reste à faire
Vous adhérez à cette opération	Aucune intervention de votre part n'est nécessaire.
Vous n'adhérez pas à cette opération	Vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts votre Fonds ne facturant pas de frais de sortie.

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation. Nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information qu'il vous siérait d'obtenir sur ces opérations,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre respectueuse considération.

FLORNOY
Benoît Jauvert
Président